

UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELAH
Faculté des sciences juridiques économiques et sociales
Département des sciences économiques

Filière : Economie et gestion
Semestre 1

Section A

Module : Introduction aux sciences de gestion
Matière : Comptabilité Générale I

Professeur : L. EL MALLOUKI

Année universitaire : 2006/2007

Introduction générale

La comptabilité (mot qui vient du verbe compter) est une technique d'enregistrement de toutes les opérations effectuées par l'*entreprise*, au cours d'une période déterminée appelée *exercice comptable*.

Elle permet de retracer chronologiquement et méthodologiquement les changements apportés aux biens, créances et dettes de l'entreprise.

Elle a pour rôle :

- La collecte des informations ;
- L'enregistrement des informations ;
- Le traitement et l'analyse des informations ;
- La prévision, la prise de décision adéquate et le contrôle.

On distingue plusieurs types de comptabilité :

1. *La comptabilité analytique* qui a pour fonction la détermination des coûts, le calcul de prix de revient, la détermination des prix de vente et enfin contrôle la rentabilité ;
2. *La comptabilité budgétaire* (dite aussi prévisionnelle) qui a pour fonction la détermination d'un résultat prévisionnel pour une période définie ;
3. *La comptabilité des sociétés* qui s'intéresse à l'enregistrement des opérations de constitution, de modification de capital, de répartition des bénéfices et de liquidation ;
4. **La comptabilité générale** (objet de notre cours) a pour fonction :
 - L'enregistrement journalier des opérations de l'entreprise ;
 - Et la détermination du résultat final.

La tenue de la comptabilité générale constitue une obligation légale pour toute entreprise, quelle que soit sa nature juridique, sa taille ou son secteur d'activité.

Notre cours de comptabilité générale qui fait partie du module Introduction aux sciences de gestion sera traité en deux parties, la première concernera les fondements de la comptabilité générale, et la deuxième traitera les opérations courantes.

Première partie:

LES FONDEMENTS DE LA COMPTABILITE GENERALE

Chapitre 1 :

L'enregistrement comptable des flux : les comptes

I- Les flux

Un flux économique est le mouvement d'un bien réel, quasi-réel, monétaire ou financier d'un point de départ (origine) vers un point d'arrivée (destination).

Les flux économiques peuvent être réels (marchandises, services, ...) ou financiers (caisse, créances, dettes, ...), si l'on considère la nature des flux. Ils peuvent être externes ou internes par rapport à l'entreprise.

II- L'enregistrement des flux :

La comptabilité générale a pour objet d'enregistrer les flux quantitatifs de l'entreprise.

Exemple : une entreprise achète au comptant, contre espèces, des marchandises de son fournisseur pour un montant de 1200 Dhs.

On constate que le flux N°1 (flux monétaire ou financiers) a pour **origine** l'entreprise et pour **destination** le Fournisseur. Le flux N°2 a pour **origine** le Fournisseur et pour **destination** l'entreprise.

- L'entreprise n'a pu payer les marchandises achetées que parce qu'il détenait les fonds : c'est la ressource du flux
- L'entreprise reçoit des marchandises qui augmentent ses stocks : c'est l'emploi du flux

Application 1 :

Des flux comptables de l'entreprise Mansouri, on extrait les renseignements suivants, relatifs à la caisse du 25 mars :

1. Règlement de la facture du fournisseur Hamid: 1250.00Dhs
2. Encaissement en espèces de la facture du client Karim: 2560.00Dhs
3. Paiement de la quittance d'assurances à AXA déjà enregistrée : 856.60Dhs
4. Encaissement de la facture du client Majid : 1270.48 Dhs
5. Règlement de la facture des transports : 124.72 Dhs

Travail à faire: Analyser ces opérations en **Ressources (R)** et **Emplois (E)**

On peut constater que pour chaque opération il y a:

Une Ressource (R) ●—————→ Un Emploi (E)

Pour chaque opération, le flux enregistré produit un montant de Ressource qui correspond aux emplois. D'où

Ressources = Emplois

Les flux sont très nombreux dans l'entreprise. Afin de faciliter leur exploitation, ils sont regroupés, par nature, dans des tableaux regroupant les ressources et les emplois appelés comptes.

III- Le compte

1- Le compte à colonnes séparées se présente comme suite :

Débit (Emploi)		Compte Caisse		(Ressources) Crédit	
Dates	Libellés	Montant	Dates	Libellés	montant

Pour calculer la situation du compte, il faut faire la différence entre le total du débit et le total du crédit.

Cette différence est appelée **Solde**. Le solde est qualifié de :

- Débitaire, si le débit est supérieur au crédit,
- Crédoiteur, si le crédit est supérieur au débit.

Un compte est dit soldé lorsque le total du débit est égal au total du crédit et qu'alors son solde est nul.

2- Le compte à colonnes mariées :

Compte caisse

Dates	Libellés	Montants		Soldes	
		Débit (emplois)	Crédit (Ressources)	Débiteurs	Créditeurs

3- Le compte schématique

Afin de simplifier la présentation, il est plus commode de remplacer les comptes « complets » par des comptes schématiques de la forme ci-après (encore appelés comptes en « T »)

D (Débit)	Caisse	C (Crédit)

IV- Le principe de la partie double et l'enregistrement des flux dans les comptes.

Chaque opération commerciale donne lieu à un enregistrement dans des comptes, en distinguant pour chacune la ressource et l'emploi.

La ressource est égale à l'emploi pour chaque flux ; cette constatation peut également se traduire en utilisant la terminologie des comptes :

A tout débit correspond un crédit équivalent.

C'est le principe de la partie double (cela est vrai quel que soit le nombre de comptes concernés par un flux).

Les opérations commerciales, générantes des flux sont nombreuses et diverses ; il est nécessaire de procéder à un classement des flux car certains flux ne modifient pas la valeur du patrimoine commercial alors que d'autres flux la modifient.

1- Les flux sans incidence sur la valeur du patrimoine commercial

Ils représentent les flux dont les emplois sont temporaires ou provisoires ou constituent des remboursements de dettes. Ils ne modifient pas la valeur du patrimoine commerciale : l'entreprise ne s'appauvrit pas et ne s'enrichit pas.

Application 2 :

L'entreprise Mansouri a réalisé les opérations suivantes :

- 1- Achat de 1500 Dhs de marchandises à crédit du fournisseur Hamid*
- 2- Règlement de la dette envers Hamid : moitié par chèque bancaire et moitié en espèces.*
- 3- Prêt d'une somme de 2000 Dhs en espèces à l'entreprise Fatih*
- 4- Achat d'un matériel industriel d'une valeur de 5000 Dhs payé 100 au comptant par chèque bancaire, le reste devant être payé dans deux mois au fournisseur.*
- 5- Pour financer son entreprise, Monsieur Mansouri emprunte la somme de 25000 Dhs à un organisme financier et dépose les fonds à la banque.*
- 6- Ouverture d'un compte courant postal et dépôt d'une somme de 1800 Dhs par chèque bancaire.*

Avant les opérations, les soldes disponibles étaient :

.en espèces de 4850 Dhs

.en banque de 12200 Dhs

Travail à faire : Enregistrer les opérations dans les comptes (schématiques) en respectant le principe de la partie double.

Les opérations enregistrées ne modifient pas la valeur de l'entreprise. Les flux enregistrés représentent :

- Un emploi temporaire (ou provisoire ou **actif**) ou un remboursement de dettes,
- Une ressource externe (emprunt, créanciers divers, fournisseurs) ou **passif**.

2- Les flux ayant une incidence sur la valeur de l'entreprise

Les flux, qui ont une incidence sur la valeur de l'entreprise, représentent :

- Soit un emploi définitif externe (consommation) : ces flux sont appelés des **charges**
- Soit une ressource définitive interne (Production) : ces flux sont générateurs d'un enrichissement encore appelé **Produits**

2.1. Les flux générateurs de charges

Application

L'entreprise Mansouri a réalisé les opérations suivantes :

1. *Règlement des impôts en espèces : 1800 Dhs*
2. *Règlement du loyer du magasin par chèque bancaire : 2500 Dhs*
3. *Réception de la quittance d'assurances de la compagnie AXA :3400 Dhs*
4. *Règlement de la quittance d'assurance de la compagnie AXA par chèque bancaire.*

Travail à faire : enregistrer les opérations dans les comptes schématiques (reprendre le solde des comptes Banque et Caisse de l'application précédente)

Remarque : Les comptes de charges sont toujours débités (exemples : Impôts, Locations, assurances)

2.1. Les flux générateurs de produits.

Application

L'entreprise Mansouri a réalisé les opérations suivantes :

- 1- *Encaissement en espèces de 1800 Dhs de loyer d'un local loué par l'entreprise à un tiers*
- 2- *Perception sur le compte bancaire d'un intérêt versé de 2500 Dhs.*

Travail à faire : Enregistrer les opérations dans les comptes schématiques.

Conclusion :

L'enregistrement des opérations commerciales dans les comptes montre la nécessité de normaliser le nom des comptes utilisés.

Par exemple, pour les loyers perçus par l'entreprise on peut enregistrer dans un compte intitulé :

- Locations ;
- Loyers ;
- Loyers encaissés ;
- Loyers perçus, etc.

L'entreprise doit donc, pour éviter la création de comptes ayant des intitulés différents, créer son plan de comptes.

Chapitre- 2-
Le cadre comptable et le plan des comptes

Le plan des comptes permet de normaliser la comptabilité de l'entreprise il est le plus souvent dressé à partir du plan des comptes du PCM.

I- La codification décimale des comptes

Le PCM classe les comptes de l'entreprise en utilisant la codification décimale.

Les opérations de l'entreprise sont notées, en ce qui concerne :

- Le bilan, dans les classes 1 à 5 :
 - . Classe 1 : Comptes de financement permanent
 - . Classe 2 : Comptes d'actifs immobilisés
 - . Classe 3 : Comptes d'actif circulant (hors trésorerie)
 - . Classe 4 : Comptes de passif circulant (hors trésorerie)
 - . Classe 5 : Comptes de trésorerie.
- Le CPC, dans les classes 6 à 8.
 - . Classe 6 : Comptes de charges ;
 - . Classe 7 : Comptes de produits
 - . Classe 8 : Comptes de résultats
- l'analyse des charges et des produits, dans la classe 9 :
 - . Classe 9 : Comptes analytiques
- L'information pour les opérations particulières :
 - . Classe 0 : Comptes spéciaux

La classe appelée aussi masse, porte un numéro composé d'un seul chiffre, chaque classe se subdivise en plusieurs rubriques portant des numéros à deux chiffres:

Exemple : - Classe 1 : Financement permanent

- Rubrique 11 : Capitaux propres
- Rubrique 14 : Dettes de financement

Chaque rubrique se subdivise, à son tour, en plusieurs postes portant des numéros à 3 chiffres :

Exemple : -Rubrique 11: Capitaux propres

- Postes 111 : Capital social ou personnel
- 114 : Réserve légale

Le poste regroupe plusieurs comptes principaux portant des numéros à 4 chiffres. Ces comptes sont subdivisés en comptes divisionnaires portant des numéros à 5 chiffres. Ces derniers peuvent être subdivisés en sous-comptes portant des numéros à 6 chiffres et plus.

En somme dans un numéro:

- Le premier chiffre identifie la classe ou la masse
- Les deux premiers chiffres identifient la rubrique
- Les trois premiers chiffres identifient le poste

- Les quatre premiers chiffres identifient compte principal
- Les cinq premiers chiffres identifient le compte divisionnaire.

II- La Signification de certains chiffres de la codification

L'utilisation de certains chiffres dans des positions déterminées au niveau de la codification leur donne une signification particulière :

- le chiffre 4 en 2^{ème} position du numéro d'un compte dans les classes de bilan désigne soit un compte de créance soit un compte de dettes
 - . 3421 Client et comptes rattachés
 - . 4411 Fournisseurs et comptes rattachés
- Le chiffre 8 en 2^{ème} position indique un compte d'amortissement quand ce compte appartient à la classe 2.
 - .2832 Amortissement des constructions
- le chiffre 9 en 2^{ème} position indique un compte de provision pour dépréciation
 - . 3911 Provision pour dépréciation des Marchandises

Des parallélismes apparaissent au niveau de certains classements par des similitudes des comptes appartenant à des classes différentes :

- les créances de l'actif circulant et les dettes du passif circulant :

343- Personnel débiteur	443- Personnel créditeur
345- Etat débiteur	445- Etat créditeur

Au niveau des comptes de CPC, le parallélisme permet de distinguer les « comptes d'exploitation », des « comptes financiers » et des « comptes non courants ».

- Les comptes d'exploitation portent le chiffre 1 en 2^{ème} position
 - 61 Charges d'exploitation
 - 71 Produits d'exploitation
 - 81 Résultat d'exploitation
- Les comptes financiers portent le chiffre 3 en 2^{ème} position
 - 63 Charges financières
 - 73 Produits financiers
 - 83 Résultats financiers
- Les comptes non-courants portent le chiffre 5 en 2^{ème} position
 - 65 Charges non courantes
 - 75 Produits non courants
 - 85 Résultats non courants

Chapitre -3-
LE BILAN ET LE COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES (C.P.C.)

I- Le bilan

Le bilan est un état de synthèse qui reflète la situation d'une entreprise à un moment déterminé. Il se compose de deux parties distinctes. C'est un tableau dont la partie des ressources est appelée « Passif » et celle des emplois est dénommée « Actif ».

Le Passif du bilan indique l'origine des ressources dont dispose l'entreprise telles que les capitaux propres, les emprunts, les dettes ... etc.

L'Actif du bilan traduit l'utilisation des ressources c'est à dire les emplois des capitaux en biens, titres, créances, monnaie ...etc. Par conséquent le Passif du Bilan doit être égal à son Actif, ce qui veut dire que le bilan doit être équilibré.

Application N°1

Au 31/12/200N, les masses du bilan de l'entreprise Mansouri présentent les montants suivants en Dh.

1- Financement permanent	90000
2-Actif immobilisé	60000
3- Actif circulant (hors trésorerie)	50000
4- Passif circulant (hors trésorerie)	30000
5- Trésorerie (actif)	10000

Travail à faire : établir le bilan en masses de l'entreprise NAJAH au 31/12/200N

Solution :

Bilan au 31/12/200N

ACTIF	MONTANTS	PASSIF	MONTANTS
Total		Total	

Remarque : dans la pratique, le bilan est établi jusqu'au niveau hiérarchique poste (intitulé à 3 chiffres).

Le bilan se présente, selon le PCM, comme suite : Voir Plan comptable (modèle normale).

II- Le Compte des Produits et Charges (C.P.C.)

Le CPC est un état de synthèse qui décrit en terme de produits et charges les composantes du résultat final de l'exercice comptable. Il est établi à partir des comptes de gestion regroupés dans les classes : 6, 7 et 8.

Présentation (Voir Plan comptable.)

III- L'organisation de la comptabilité générale : le système classique

L'organisation de la comptabilité repose sur l'utilisation d'un certain nombre de documents schématisés comme suit :

1-Le livre-journal

Le journal doit être tenu avec soin, sans blanc ni rature d'aucune sorte. Il se présente comme suit :

Numéros des comptes	Date	Montants Débités	Montants Crédités
	Comptes débités	X	
	Comptes crédités (libellés)		X

Un enregistrement contient les éléments suivants :

- * La date de l'opération
- * Le code et l'intitulé du compte débité
- * Le code et l'intitulé du compte crédité
- * Les valeurs de l'opération
- * Le libellé de l'opération

Le livre journal est un document obligatoire qui est coté et paraphé.

Exemple d'application :

Au cours de son premier mois de sa création, l'entreprise Mansouri a réalisé les opérations suivantes :

<i>Apport en espèces de</i>	<i>20000 Dhs</i>
<i>Achat de marchandises au comptant, contre espèces</i>	<i>5250</i>
<i>Achat du matériel industriel au comptant, contre espèces</i>	<i>6340</i>
<i>Achat à crédit de marchandises au fournisseur Karim</i>	<i>2700</i>
<i>Règlement au fournisseur Karim, de la moitié de la dette</i>	<i>1350</i>

2-Le grand livre :

Le grand livre est un document qui regroupe par nature l'ensemble des comptes figurant au journal. Chaque compte doit faire apparaître distinctement le solde au début de l'exercice, les totaux des mouvements débit et des mouvements crédit depuis le début de l'exercice ainsi que le solde de fin d'exercice.

Solution de l'exemple d'application précédent

3- La balance

La balance est un document comptable non obligatoire qui présente la liste de tous les comptes utilisés au niveau du journal et du grand livre selon la disposition du plan comptable.

Elle se présente comme suit :

Balance au

Numéros des comptes	Intitulés des comptes	Soldes de départ		Mouvements		Soldes de fin	
		Débiteur	Créiteur	Débites	Crédit	Débiteur	créiteur

4- Etablissement du CPC et détermination du résultat

5- Etablissement du Bilan et détermination du résultat

Exemple de synthèse :

Au 30 Novembre, les comptes de l'entreprise SAAD présentent les soldes des opérations à partir du début de l'exercice comme suit :

Capital social	431640
Autres dettes de financement	54400
Terrains	84060
Constructions	241000
I. T. M et O.	167660
Fournisseurs et comptes rattachés	21260
Client et comptes rattachés	2180
Banque	14360
Caisse	8400
Achat de marchandises	130000
Autres charges externes	84400
Impôts et taxes	19200
Charges de personnel	48000
Charges d'intérêts	5080
Autres charges non courantes	3640
Ventes de marchandises	286000
Intérêts et autres produits financiers	10800
Autres produits non courants	3880

Au cours du mois de décembre les opérations suivantes ont été réalisées :

- 1- Achat à crédit de marchandises au fournisseur Said : 4000 Dhs, facture N°1843
- 2- Ventes à crédit de marchandises au client Mourad :13000, facture N°2658
- 3- Règlement d'une partie de la dette envers Said : 800 par chèque bancaire N°X31020
- 4- Encaissement, en espèces, d'une partie de la créance sur Mourad : 6400
- 5- Règlement du loyer du magasin : 2400, par chèque N°X31021
- 6- Versement de 2000 d'intérêts de l'emprunt par chèque N°X31022
- 7- Paiement en espèces des salaires : 2600
- 8- Règlement des divers frais de publicité :1000 par chèque N°31023
- 9- Acquisition d'un matériel pour 5600 réglé par chèque N°31024
- 10- Encaissement de l'intérêt bancaire : 6000 cette somme est portée directement au compte. Avis N°9812

L'entreprise a vendu l'intégralité des marchandises achetées

Travail à faire :

- 1) Passer les écritures au journal.
- 2) Reporter ces opérations au grand-livre.
- 3) Présenter la balance au 31 décembre.
- 4) Présenter le C.P.C au 31 décembre.
- 5) Dresser le bilan au 31 décembre.

Partie 2 : LES OPERATIONS COURANTES

Chapitre -1- LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

I- GENERALITES

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt général de consommation qui atteint, en principe, tous les biens et services consommés ou utilisés au Maroc, qu'ils soient d'origine nationale ou étrangère.

La TVA est égale au produit de la base d'imposition (généralement le prix de vente hors taxe) par le taux correspondant.

$$\text{TVA} = \text{PRIX DE VENTE HORS TAXE} * \text{TAUX DE TVA} / 100$$

La TVA frappe la plupart des produits vendus ou services rendus à des taux différents. Ils sont au nombre de 4 :

- Le taux normal de 20% frappe la plupart des produits et des services ;
- Les taux réduits de 7%, 10% et 14% frappent de nombreux produits alimentaires, les opérations de transports et opérations bancaires...etc.

II- LE MECANISME DE LA TVA.

La TVA comprend deux éléments distincts :

- en amont, la taxe recouvrée sur l'entreprise (taxe sur les achats et les services ainsi que sur les immobilisations), qui se compose en taxe récupérable et taxe non récupérable ;
- en aval, la taxe facturée (ou collectée) par l'entreprise (taxe sur les ventes de biens et services) ;

La taxe à acquitter (ou à payer ou à décaisser ou due) à l'Etat est égale à la différence entre la taxe facturée et la taxe récupérable :

$$\text{TVA due} = \text{TVA facturée} - \text{TVA récupérable}$$

Remarque : La TVA sur les biens et services est récupérable avec un décalage d'un mois. Par contre, la TVA sur les immobilisations est immédiatement récupérable.

Application N°1 :

En septembre, l'entreprise SAADOUNI a acheté des marchandises pour une valeur hors taxe de 10000 Dhs de la société ADIL à crédit.

En octobre elle a acheté à crédit des marchandises d'une valeur hors taxe de 20000 de la même société et un matériel de 30000 Dhs payé par chèque bancaire, et elle a vendu à crédit des marchandises à MEHDI d'une valeur hors taxe de 50000 Dhs.

TAF : déterminer la TVA due à l'Etat au cours du mois d'octobre de l'entreprise SAADOUN sachant que l'entreprise est soumise à un taux de TVA de 20%.

En général la TVA due(M)= TVA facturée (M)
-TVA récupérable sur les biens et services (M-1)
-TVA récupérable sur les immobilisations (M)
-Crédit de TVA (M-1)

III- L'enregistrement comptable de la TVA

Les achats et les ventes des biens et services doivent être enregistrés hors TVA récupérable.

La TVA est enregistrée selon le cas :

- Pour la TVA récupérable au débit des comptes :
 - . 34511 « Etat- TVA récupérable sur les immobilisations »
 - . 34552 « Etat- TVA récupérable sur les charges »
- Pour la TVA facturée au crédit du compte :
 - . 4455 « Etat- TVA facturée »

En fin de période les comptes de TVA récupérable et de TVA facturée sont virés au compte 4456 « Etat- TVA due » pour déterminer le montant de TVA à payer. Si ce compte est débiteur, il est soldé par le débit du compte 3456 « Etat- Crédit de TVA »

Application N°2: *Enoncé de l'application précédente*

TAF :

- 1)- Enregistrer ces opérations dans le grand livre.
- 2)- Enregistrer la détermination de la TVA due.
- 3)- Enregistrer le règlement s'il y a lieu par chèque.

Application N°3 :

De la comptabilité de l'entreprise on extrait les éléments suivants :

Au mois d'Août :

- 34552 « Etat- TVA récupérable sur les charges » 22140

Au mois de septembre :

- 34551 « Etat- TVA récupérable sur les immobilisations » 18350

- 34552 « Etat- TVA récupérable sur les charges » 24080

- 4455 « Etat- TVA facturée » 36400

TAF :

- 1) Déterminer la TVA due au titre du mois de septembre.
- 2) Passer au journal de l'entreprise les écritures nécessaires.

Chapitre 2 : LES ACHATS ET LES VENTES

I- GENERALITES

Les achats sont considérés comme des biens achetés pour être utilisés au cours d'un processus de production, ou consommés au premier usage ou être revendus en l'état.

Les ventes représentent les ressources acquises par une entreprise pour le prix des marchandises cédées, des travaux effectués ou des services rendus. Les ventes constituent les produits de l'activité normale et courante de l'entreprise.

II- LE TRAITEMENT COMPTABLE DES ACHATS ET DES VENTES

Les achats sont constatés lors de la réception d'une facture et enregistrés au prix d'achat au débit des comptes :

- 6111 « Achat de marchandises »*
- 6121 « Achat de matières premières »*
- 6122 « Achat de matières et fournitures consommables »*
- 6123 « Achat d'emballages »*
- 6125 « Achats non stockés de matières et de fournitures »*
- 6126 « Achats de travaux, études et prestations de services »*

Les ventes sont constatées, en principe, lors de l'envoi d'une facture, elles sont enregistrées pour le prix de vente au crédit des comptes :

- 7111 « Ventes de marchandises »*
- 7121 « Ventes de biens produits au Maroc »*
- 7124 « Ventes de services produits au Maroc »*
- 7127 « Ventes et produits accessoires »*

Le prix d'achat ou de vente s'étend généralement du prix facturé net des réductions commerciales telles les rabais, les remises et les ristournes et net des taxes récupérables.

Les réductions commerciales sont des diminutions de prix qui sont de trois types :

Rabais : réductions accordées à la suite d'un défaut de qualité ou de conformité des objets vendus ;

Remises : réductions pratiquées vu l'importance de la vente ou la profession du client ;

Ristournes : Réductions de prix calculées sur l'ensemble des opérations faites avec le même client pour une période déterminée.

Cas d'une facture sans réductions.

L'entreprise ADNANE reçoit de son fournisseur JAMAL la facture suivante :

Entreprise JAMAL				
DOIT				
Client : Entreprise Adnane				
225 QI sidi brahim				
Facture N° 3124		Le 12 septembre N		
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montan
501	Adidas	100	120	12000
550	Nike	200	90	18000
	Montant brut			30000
	TVA 20%			6000
	Montant à payer pour le 30 septembre			36000

TAF : Enregistrer la facture au journal chez ADNANE et JAMAL

Cas d'une facture avec réductions commerciales.

Entreprise JAMAL				
DOIT				
Client : Entreprise Adnane				
225 QI sidi brahim				
Facture N° 3125		Le 13 septembre N		
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montan
501	Adidas	100	120	12000
550	Nike	200	90	18000
	Montant brut			30000
	- Rabais 10%			3000
	Net commercial 1			27000
	- Remise 5%			1350
	Net commercial 2			25650
	TVA 20%			5130
	Montant à payer pour le 30 septembre			30780

Remarque : Seul le net commercial est enregistré : les réductions commerciales sur facture ne sont pas individualisées lors de la comptabilisation.

Cas de facture avec réductions commerciales et financières.

Les réductions financières telles l'escompte de règlement sont considérées comme des produits financiers toujours comptabilisés au crédit du compte 7386 « Escomptes obtenus » pour l'acheteur ; et charges financières comptabilisées au débit du compte 6386 « Escomptes accordés » pour le vendeur.

Entreprise JAMAL				
DOIT				
Client : Entreprise Adnane				
225 QI sidi brahim				
Facture N° 3126			Le 14 septembre N	
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montan
501	Adidas	100	120	12000
550	Nike	200	90	18000
		Montant brut		30000
		- Rabais 10%		3000
		Net commercial 1		27000
		- Remise 5%		1350
		Net commercial 2		25650
		- Escompte 2%		513
		Net financier		25137
	TVA 20%			5027.4
	Montant à payer pour le 30 septembre			30164.4

III-LES RETOURS SUR ACHATS ET VENTES :

Les retours sur achats et sur ventes sont constatés sur une facture d'avoir enregistrée en correction des achats ou des ventes.

Application :

L'entreprise ADNANE peu satisfaisante de la livraison précédente, retourne le 25 septembre un lot d'Adidas de 10 unités présentant des défauts à son fournisseur JAMAL. Ce dernier adresse le 27 septembre la facture d'avoir suivante :

Entreprise JAMAL				
AVOIR				
Client : Entreprise Adnane				
225 QI sidi brahim				
Facture d'avoir N°125			Le 27 septembre N	
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montan
501	Articles retournés			
	Adidas	10	120	1200
	Montant brut			
	- Rabais 10%			120
	Net commercial 1			1080
	- Remise 5%			54
	Net commercial 2			1026
	-Escompte 2%			20.52
	Net financier			1005.48
	TVA 20%			201.096
	Montant à déduire			1206.576

IV- LES REDUCTIONS ACCORDEES APRES FACTURATION :

Les réductions sur prix accordées après facturation sont constatées sur factures d'avoir et toujours comptabilisées dans les comptes :

- pour les réductions commerciales au crédit du 6129 « Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats » pour l'acheteur ; et au débit du 7129 « Rabais, remises et ristournes accordés » pour le vendeur.
- Pour les réductions financières au crédit du 7386 « Escomptes obtenus » pour l'acheteur ; et au débit du 6386 « Escomptes accordés » pour le vendeur.

Application : Sur la facture N° 3124 l'entreprise JAMAL a accordé à ADNANE un rabais de 5%.

La facture d'avoir se présente donc comme suit :

Entreprise ADNANE	
AVOIR	
Entreprise JAMAL	
Q.I. sidi brahim	
Facture d'avoir N°125	Le 20 septembre
Désignation	Montant
Rabais 30000*5%	1500
TVA 20%	300
Montant net à déduire	1800

V- LES MAJORATIONS DE FACTURE : transports et emballages

1. Les transports :

L'entreprise transporte les marchandises :

- soit par ses propres moyens : les frais supportés constituent des frais internes (salaires du chauffeur, primes d'assurances, réparations...)
- soit par l'intermédiaire d'un tiers appelé : Les frais supportés constituent des frais de transports enregistrés dans le compte 6142 « Transports »

Les frais du transport peuvent être supportés soit par le fournisseur, soit par le client.

Application : Soit la facture suivante adressé par Jamal à Adnane

Entreprise JAMAL				
Client : Entreprise Adnane				
225 QI sidi brahim				
Facture N° 3128		Le 28 septembre N		
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montan
501	Adidas	100	120	12000
550	Nike	200	90	18000
		Montant brut		30000
		- Rabais 10%		3000
		Net commercial 1		27000
		- Remise 5%		1350
		Net commercial 2		25650
	TVA 20%			5130
	Transport			100
	TVA 14%			14
	Montant à payer pour le 30 septembre			30894

Lorsque le fournisseur vend des marchandises à son client, 4 cas de figure peuvent se présenter pour le transport :

Le transport à la charge du client assuré par les moyens du fournisseur : Cas de l'exemple précédent.

Le transport est à la charge du client payé par le fournisseur à un intermédiaire.

Le transport est à la charge du client payé par celui-ci à un intermédiaire à la réception des marchandises : le transport ne figure pas sur la facture. Il est donc comptabilisé uniquement chez le client.

Le transport à la charge du fournisseur payé à un intermédiaire : Le transport ne figure pas sur facture. Il est comptabilisé uniquement chez le fournisseur.

2. Les emballages :

2.1. Généralités

Les emballages commerciaux sont livrés aux clients en même temps que la marchandise, on distingue :

- Emballages perdus : ils ne servent qu'une seule fois. Le prix de vente ou d'achat de la marchandise comprend la valeur.
- Emballages récupérables identifiables : ils sont destinés à être prêtés ou consignés ; ils sont identifiables unité par unité.
- Emballages récupérables non identifiables : Ils sont destinés à être prêtés ou consignés ; ils ne sont pas identifiables unité par unité.
- Emballages a usage mixte : ils sont indifféremment destinés à être vendus, prêtés ou consignés aux clients.

Lors de l'achat des emballages ; s'ils sont récupérables identifiables s'enregistrent dans le compte 2333 « Emballages récupérables identifiables » ; les emballages perdus, récupérables non identifiables et à usage mixte s'enregistrent dans le compte 6123 « achats d'emballages ».

Lors de la facturation au client, les emballages perdus sont facturés globalement avec les marchandises vendues. Ils n'apparaissent ni dans la comptabilité du vendeur, ni dans la comptabilité de l'acheteur.

Les emballages récupérables consignés aux clients apparaissent distinctement sur la facture, ils font l'objet d'une comptabilisation particulière chez le vendeur et chez l'acheteur.

2.2. Enregistrement des emballages consignés et à rendre.

Le fournisseur enregistre les emballages consignés au crédit du compte 4425 « Clients- dettes pour emballages et matériels consignés » ; réciproquement, le client comptabilise les emballages à rendre au débit du compte 3413 « Fournisseurs- créances pour emballages et matériel à rendre ».

Remarque: La consignment d'emballages est en principe hors TVA.

Application : L'entreprise JAMAL adresse la facture suivante à son client Adnane

Entreprise JAMAL				
Client : Entreprise Adnane				
225 QI sidi brahim				
Facture N° 3128			Le 22 septembre N	
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montan
501	Adidas	100	120	12000
550	Nike	200	90	18000
		Montant brut		30000
		- Rabais 10%		3000
		Net commercial 1		27000
		- Remise 5%		1350
		Net commercial 2		25650
		-Escompte 2%		513
		Net financier		25137
	TVA 20%			5027.4
	Emballages consignés (20 caisses à 100 chacune) HT			2000
	Montant à payer pour le 30 septembre			32164.4

Restitution des emballages au prix de consignation :

Lorsque les emballages sont restitués, le fournisseur établit un avoir correspondant au prix de consignation. Les comptes de tiers concernés doivent être soldés de part et d'autres.

Application : Le client Adnane restitue la totalité des emballages le 25 septembre et reçoit une facture d'avoir au même jour.

Restitution à un prix inférieur au prix de consignation

La différence entre le prix de consignation et le prix de reprise est considérée comme un service rendu par le fournisseur à son client ; cette opération est soumise à la TVA.

Le fournisseur constate un produit enregistré au compte de produit 71275 « Bonis sur reprise d'emballages consignés », alors que le client supporte une charge comptabilisé au compte 61317 « Malis sur emballages rendus ».

Application : Le client ADNANE restitue la totalité des emballages dans un état non conforme aux conditions de consignation. Le fournisseur lui envoie une facture d'avoir dans laquelle le prix de restitution n'est que 80 par caisse.

Non restitution des emballages :

Lorsque le client conserve les emballages, le fournisseur établit une facture et enregistre une opération de vente soumise à la TVA ; le client constate un achat d'emballages.

Application : Le client Adnane a conservé la totalité des emballages. Jamal lui adresse une facture d'avoir.

Chapitre –3- Les effets de commerce.

I- Généralités sur les effets de commerce

Le règlement d'une facture est dit à terme ou à crédit lorsqu'il est effectué plusieurs jours après la livraison des marchandises ou de la facturation.

L'opération « Achats- ventes » fait naître lors de l'envoi de la facture une créance du fournisseur sur son client. Celle-ci peut être matérialisée par un effet qui peut être :

- soit une lettre de change (ou traite) ;
- soit un billet à ordre.

Les effets de commerce constituent :

- des effets à recevoir pour le fournisseur qui en est le bénéficiaire,
- des effets à payer pour le client qui a accepté de les payer.

Du point de vue comptable, ils sont comptabilisés :

- au débit du compte 3425 « Clients- effets à recevoir » ;
- au crédit du compte 4415 « Fournisseurs- effets à payer » ;

Application1 :

L'entreprise SAADOUNI adresse le 5 octobre à l'entreprise KAMAL la facture suivante :

Marchandises	35000
Remise 10%	3500
Net commercial	31500
TVA 20%	6300
Net à payer dans 30 jours	37800

Le 7 octobre, l'entreprise KAMAL accepte trois traites :

N° 185 de 6685 à l'échéance du 31 octobre ;

N° 186 de 20000 à l'échéance du 30 novembre ;

N° 187 de 11115 à l'échéance du 30 décembre ;

Passez ces opérations au journal de l'entreprise SAADOUNI et KAMAL.

II- LE FONCTIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES EFFETS

Les comptes d'effets fonctionnent réciproquement dans les comptabilités des clients et des fournisseurs.

* L'effet peut être remis en paiement à un créancier: endossement de l'effet

Application 2 : l'entreprise SAADOUNI a reçu une facture d'achat de son fournisseur :

Marchandises	10000
Remise 5%	500
Net commercial	9500
TVA	1900
Net à payer	11400

Réglé par endossement de l'effet N° 185 tiré KAMAL et le reste par chèque bancaire.

* L'effet peut être remis à l'encaissement :

Le bénéficiaire d'un effet de commerce peut, à l'échéance :

-Soit l'encaisser directement ;

-Soit le remettre à l'encaissement dans un organisme financier. Dans ce cas, l'effet doit être remis, endossé, quelques jours avant l'échéance. Et la banque avise l'entreprise de l'encaissement et prélève généralement des frais d'encaissement.

Application 3 : Le 25 octobre l'entreprise SSAADOUNI remet à l'encaissement la traite N°187 à la banque.

*L'effet peut être remis à la banque en règlement d'une avance de fonds :

L'effet est négocié (ou vendu) à la banque qui l'achète (ou l'escompte). La somme remise par la banque est égale à la différence entre la valeur nominale de l'effet et les frais bancaires ou agios. Les agios comprennent l'intérêt des fonds avancés (ou escompte), diverses commissions et taxes.

Application 4 :

Le 11 octobre, l'entreprise SAADOUNI négocient la traite N°186 à sa banque.

Le 14 octobre, l'entreprise SAADOUNI reçoivent un avis de crédit de la banque et un bordereau d'escompte détaillé comme suit :

Nominal de traite	20000
Escompte sur la traite	400
Commissions diverses	200
TVA sur commissions	42

L'acceptation d'une lettre de change ou la souscription d'un billet à ordre remplace la dette née antérieurement par une dette plus précise dont l'échéance est impérativement fixée.

III- LE RENOUVELLEMENT DES EFFETS DE COMMERCE.

Lorsqu'un client se rend compte qu'il ne pourra pas régler un effet de commerce à l'échéance il peut demander une prorogation d'échéance à son fournisseur.

Ce dernier acceptera le plus souvent et modifiera l'échéance de l'effet si ce dernier est encore en portefeuille ; il arrive parfois que des frais et des intérêts de retard soient réclamés au client et portés à son compte afin de tenir compte du retard de paiement, le plus souvent ils majorent le nominal du nouvel effet.

Application 5 :

Monsieur SAADOUNI, qui doit régler une traite d'un nominal de 8000 dhs tirée par FARID le 31 octobre, demande le 11 octobre un report d'échéance de la traite d'un mois.

Monsieur FARID accepte le report d'échéance et tire une nouvelle lettre de change le 14 octobre dont le nominal est détaillé ci-dessous :

Principal de la dette	8000
Commissions	120
Intérêts de retard à 12 % pendant 1 mois	80
TVA	14
Nominal de la nouvelle traite au 30 novembre	8214

La traite est remise à l'encaissement le 25 novembre à la banque. Celle-ci l'avertit FARID du paiement le 2 décembre par chèque bancaire.

Dans la mesure où le fournisseur ne dispose plus de l'effet par suite d'une remise à l'escompte ou d'un endossement, il peut avancer les fonds à l'échéance à son client afin que ce dernier puisse régler l'effet. Une traite d'un nominal égal au nominal antérieur majoré des intérêts de retard et des frais est alors tirée sur le client.

IV- LES EFFETS IMPAYES :

Le porteur d'un effet impayé a la possibilité de réclamer à son débiteur le principal de la dette, les intérêts au taux légal à partir de l'échéance et divers frais.

L'effet impayé peut :

- avoir été présenté par le tireur lui-même ;
- avoir été présenté par un tiers quelconque s'il a été endossé ;
- avoir été présenté par un établissement financier lors d'une remise à l'encaissement ou à l'escompte.

A- l'effet a été présenté par le tireur lui même :

Application 5 :

Le 10/04/2002, le fournisseur SAADOUNI présente, pour l'encaissement, à son client KAMAL la traite N°27 de 19000 Dhs parvenue à échéance. Le client KAMAL refuse de payer la traite échue. Le fournisseur SAADOUNI dresse un protêt constatant le refus de paiement dont le coût, réglé en espèces, s'élève à 75 dhs.

B- l'effet a été présenté par l'établissement financier

Le 15 /3/2002, le fournisseur SAADOUNI négocie à sa banque la traite N° 27 de 19000 Dh tirée sur son client KAMAL au 10/4/2002.

Le 19/3/2002, il reçoit de sa banque l'avis de crédit relatif à l'escompte de la traite 27 dont voici les éléments :

Avis de crédit :

Montant de traite N° 27	19000
Escompte	-120
Commissions	-50
TVA 7%	-12
Net à votre crédit	18818

Le 10 /04/2002 le fournisseur SAADOUNI reçoit de sa banque un avis de débit relatif au retour de la traite N° 27 impayée.

Montant de la traite N°27	19000
Frais de l'impayée	20
TVA sur les frais 7%	1 ,4
Net à votre débit	19021,4

C- L'effet a été présenté par un tiers quelconque car il a été endossé :

Application 6 :

Le 15/03/2002 le fournisseur SAADOUNI endosse, à l'ordre de son créancier AZIZ, la traite N°27 de 19000 Dhs tirée sur son client SALAH au 10/04/2002.

Le 10/04/2002, l'endossataire AZIZ renvoie à l'endosseur ALI la traite N°27 impayé par le tiré SAADOUNI. Les frais divers d'envoi 30 Dhs.

Exemple de synthèse N°1:

Passez au journal de l'entreprise les opérations sur effets de commerce indiquées ci-dessous :

Le 15 Mai nous acceptons la traite de notre fournisseur SAID 4200 au 31 juillet en règlement d'une livraison de marchandises ;

Le 16 Mai, nous souscrivons un billet de 2210 à l'ordre de RAMZI, fournisseur, à l'échéance du 31 juillet ;

Le 20 Mai, notre banque nous avise qu'elle a réglé ce jour un effet de 1340 tiré par les établissements JAWAD, que nous avons précédemment accepté et domicilié ;

Le 24 Mai, nous acceptons et domicilions à notre banque un effet de 6500 tiré par JAAFAR à l'échéance le 31 juillet ;

Le 2 juin, nous créons un effet de 2500 tiré sur BERRADA, en couverture d'une vente ; échéance 25 juillet ;

Le 3 juin, notre client NAJM souscrit en notre faveur un billet à ordre en règlement d'une facture 1275 ; échéance fin Août ;

Le 12 juin, nous remettons à l'encaissement un effet de 2730 tiré sur notre client FARES, échéance le 15 juin ;

Le 16 juin la banque nous avise du paiement de l'effet tiré sur FARES et prélève une commissions de 23.72 dont de TVA ;

Le 21 juin, nous remettons à l'escompte un effet de 14500 tiré sur MAJID, échéant fin juillet ;

Le 24 juin, la banque nous adresse un avis d'escompte sur lequel on peut lire : intérêts : 151.05 ; commissions HT 120 ; TVA : 22.32. (net porté en compte : 14206.63)

Le 25 juin, notre client MOURAD endosse à notre ordre un effet de 2130 en règlement d'une facture ; échéance 31 juillet ;

Le 27 juin, nous remettons des effets à l'encaissement échéant le 30 juin pour un total de 56525 ;

Le 2 juillet, nous recevons de la banque un avis d'encaissement d'effets. Nominal : 46425 ; commissions :213.48 dont 33.48 de TVA ;

Le 2 juillet, la banque nous informe que trois effets que nous lui avons remis le 27 juin à l'encaissement lui sont retournés impayés (frais d'impayé par effet : 47.44 dont 7.44 de TVA) :

. tiré sur AHMED : 5730

. tiré sur FAHD : 1620

. tiré sur ALI : 2750 ;

Le 3 juillet :

. AHMED nous informe qu'il est responsable de ce non-paiement car il n'avait pas avisé sa banque ; il nous fait parvenir un chèque de 5777.44

. en ce qui concerne l'effet tiré sur FAHD, nous nous apercevons de notre erreur, l'échéance n'étant que dans un mois.

. Pour l'effet sur ALI, c'est la banque qui n'a pas respecté la bonne domiciliation : nous retournerons donc l'effet impayé à la banque en lui demandant de le présenter au domicile indiqué ;

- le 10 juillet, notre client DAOUDI nous demande de reporter d'un mois l'échéance de l'effet tiré sur lui, d'un montant de 3900. nous annulons l'ancien effet et en créons un nouveau majoré de 42.25 d'intérêt de retard et de 12 de frais à récupérer ;
- le 11 juillet, nous endossons à l'ordre de notre fournisseur FOUAD le billet à ordre souscrit par NAJM le 3 juin ;
- le 18 juillet, la banque nous retourne impayé l'effet sur le client LAAROUSSI au 15 juillet, escompté le 10 mai :

. Nominal : 3700

. Frais de retour TTC : 47.44

Nous tirons sur LAAROUSSI une nouvelle traite au 15 août comprenant ; outre les éléments ci-dessus, 12 Dh de frais d'entreprise et 40.6 d'intérêts de retard.

Exemple de synthèse N°2

Exercice 1 :

On extrait de la comptabilité de l'entreprise SAADOUNI les opérations suivantes au cours des mois janvier et février 2003 :

- Le 30/01/2003, il envoie à son client BADR une facture comportant les éléments suivants :

. Marchandises : Montant TTC : 57024 DH

. Transport (assuré par le véhicule de SAADOUNI) 600 DH dont 14% de TVA

. Emballages consignés HT : 5500 DH (50 caisses).

. La facture a tenu compte d'une remise de 4%, d'un escompte de 1% et d'une TVA sur les marchandises de 20%.

- Le 05.1.2003, BADR règle la facture comme suit :

. 13124 DH en espèces ;

. Pour le reste, BADR accepte deux lettres de change : la première traite pour fin janvier : nominal : 30000 DH, la deuxième pour fin mars.

- Le 10/01/2003, SAADOUNI escompte auprès de sa banque la première traite pour 29748.55 DH portés à son compte. Le montant retenu a tenu compte d'une TVA de 7%.
- Le 25/01/2003, SAADOUNI endosse à l'ordre de son fournisseur MAJID en plus d'un chèque de 5000 DH.
- Le 27/01/2003, BADR avise SAADOUNI qu'il ne peut régler la traite de fin janvier et demande une prorogation d'échéance.
- Le 28/01/2003, SAADOUNI remet un chèque à BADR pour régler sa traite et tire une nouvelle traite, acceptée par BADR pour fin février majorée de 250 DH d'intérêt de retard.
- Le 5/02/2003, SAADOUNI reçoit confirmation de sa banque pour encaissement de la traite escomptée.
- Le 10/02/2003, BADR retourne à son fournisseur SAADOUNI, 40 caisses dont 10 reprises à 90 DH. Le reste sera gardés définitivement par BADR. Ce dernier est réglé en espèces.

TAF : 1) Reconstituer en détail la facture du 3/01/2003.

2) Enregistrer au journal les opérations chez : SAADOUNI, BADR et MAJID.

Exercice 2 :

L'entreprise SAADOUNI a effectué les opérations suivantes par chèque bancaire :

Au cours du mois de janvier :

- Ventes de marchandises : 300000 TTC, TVA 20%. La facture a tenu compte en plus de 240 de transport dont 14% de TVA (le transport a été assuré par le véhicule de l'entreprise).
- Achat de marchandises : net à payer : 134064. la facture a tenu compte d'une remise de 5%, d'une TVA de 20% et d'un escompte de règlement de 2%.
- Acquisition d'une machine de production : 100000 HT, TVA 20%.
- Retour au fournisseur sur l'opération précédente, MB : 30000 de marchandises.

Au cours du mois de février :

- règlement de la TVA due au titre de janvier, sachant que la TVA récupérable du mois de décembre s'élevait à 8500 DH.
- Ventes de marchandises pour 180000 MB, remise 5% escompte 2%, TVA 20%.
- Acquisition d'un mobilier de bureau pour 20000, TVA 20%
- Achat de marchandises : 50000, TVA 20%.
- Les clients retournent sur les ventes sur l'opération précédente 25000 MB.

TAF : enregistrer l'ensemble des opérations dans le journal de l'entreprise, de même déterminez et enregistrer la TVA due au titre de février.

Module : Introduction aux sciences de gestion

Matière : Comptabilité générale I

Section A & C

Equipe pédagogique : A. BADIS ; L. EL MALLOUKI ; HAMIDINE ; C. BRICHA ; S. ERRABIH

TD N°1

Exercice N° 1

L'entreprise Brahim a réalisé, en espèces, les opérations suivantes:

5 septembre	Ventes de marchandises au comptant.....	128 000
	Achat de divers produits d'entretien (pièces de caisse n° 601).....	1 800
10 septembre	Achat de 100 timbres-poste à 6 DH l'unité (pièce de caisse n° 602).....	600
12 septembre	Ventes de marchandises au comptant	11 970
	Versé à la banque (pièce de caisse n° 603)	16 000
17 septembre	Acheté des marchandises (pièce de caisse n° 604).....	70 000
	Ventes au comptant.....	9 000
21 septembre	Payé des frais de transport (pièce de caisse n° 605).....	1960

TAF :

Sachant qu'il y avait dans la caisse 54200 le 5 septembre le matin :

- a) *Présenter le compte Caisse en colonnes séparées.*
- b) *Enregistrer l'ensemble des opérations dans les comptes schématiques.*

Exercice N°2

Un compte Banque se présente ainsi:

BANQUE

Dates	Libellés	Débit	Dates	Libelles	Crédit
16 sept.	Ventes du jour	116 760	15 sept.	Payé une annonce	3 400
17 sept.	Prélèvement automatique de la facture de Télécom	1 478	18 sept.	Achats de marchandises	11 962
17 sept.	Ventes du jour	12 850	23 sept.	Intérêts en notre faveur	224
21 sept.	Achat de papier à lettres	150	24 sept.	Achat d'un meuble de bureau	18 800
22 sept.	Reçu de la caisse	6 000		Solde débiteur	102 852
	Total débit	137 238		Total crédit	137 238

Le 18 septembre le soir, le solde en faveur de la banque s'élève à 5260 DH. Vous considérez que ce solde est exact.

TAF :

- a) *Rectifier les erreurs et calculer le solde au matin du 15 septembre.*
- b) *Présenter le compte banque en faisant apparaître les soldes successifs dans des colonnes particulières.*
- c) *Présenter schématiquement les comptes jouant en contrepartie du compte Banque. Préciser éventuellement s'il s'agit de comptes de charges, de produits, d'actifs ou de Passifs.*

Module : Introduction aux sciences de gestion

Matière : Comptabilité générale I

Section A & C

Equipe pédagogique : A. BADIS ; L. EL MALLOUKI ; HAMIDINE ; C. BRICHA ; S. ERRABIH

TD N°2

L'entreprise MANSOURI avait commencé son activité le 1^{er} janvier 2005. A cette date le capital apporté par les associés est constitué de :

- 385000 Dhs déposé en banque .
- Un bâtiment acheté à 420000 .
- Un stock de marchandise évalué à 322000 dont 22 000 à crédit.
- Des créances sur les clients sont de 128000 et l'entreprise doit 304000 à ses fournisseurs.
- Et enfin 95000 en espèces.

Au début de l'activité de l'entreprise, un emprunt de 270000 sur quinze ans a été contracté auprès de La Banque Populaire.

Au cours de l'exercice du 1/1/2005 au 31/12/2005 les opérations effectuées par l'entreprise sont les suivantes :

- 1) Ventes à crédit de marchandises : 2750000
 - 2) Règlements des clients :2660000 dont 1870000 par chèques et le reste en espèces.
 - 3) Ventes au comptant de marchandises :1220000 dont 1105000 contre chèques et reste contre espèces.
 - 4) Paiements par chèques au BCM : 36720 dont 18720 de charges d'intérêts.
 - 5) Retraits d'espèces de la banque pour alimenter la caisse :680000
 - 6) Achat par chèque d'une photocopieuse : 4200.
 - 7) Frais de publicité payés en espèces : 6310
 - 8) Charges de personnel : 618000 dont 566000 payés par chèques, le reste représentant les cotisations dues à la sécurité sociale.
 - 9) Achats à crédit de marchandises : 2160000
 - 10) Dépôts d'espèces en banque : 820000
 - 11) Réception d'un chèque de 5000 pour le loyer annuel d'un entrepôt donnée en location par l'entreprise.
 - 12) Frais du transport payés en espèces :2050
 - 13) Réparation de la toiture du bâtiment 2430 payés par chèque
 - 14) Primes d'assurances : 6220 par chèques
 - 15) Règlements par chèques aux fournisseurs :1980000
 - 16) Quittances d'électricité, par chèques :5260
- En fin d'exercice le stock de marchandise est évalué à 298000

Travail à faire :

- 1) Dresser le bilan d'ouverture de l'entreprise ;
- 2) Passer les écritures au journal ;
- 3) Enregistrer toutes les opérations dans les comptes schématiques ;
- 4) Etablir la balance ;
- 5) Présenter le bilan de fin d'exercice ;
- 6) Présenter le CPC.

Module : Introduction aux sciences de gestion

Matière : Comptabilité générale I

Section A & C

Equipe pédagogique : A. BADIS ; L. EL MALLOUKI ; HAMIDINE ; C. BRICHA ; S. ERRABIH

TD N°3

EXERCICE I :

L'entreprise FALAH vous donne les soldes des comptes suivants :

Mois	Comptes	Montants
Juin	Etat- TVA facturée	42000
	Etat- TVA récupérable sur charges	34600
	Etat- TVA récupérable sur immobilisations	30000
Juillet	Etat- TVA facturée	49500
	Etat- TVA récupérable sur charges	39500
	Etat- TVA récupérable sur immobilisations	28150
Août	Etat- TVA facturée	78000
	Etat- TVA récupérable sur charges	44500
	Etat- TVA récupérable sur immobilisations	13000
Septembre	Etat- TVA facturée	69700
	Etat- TVA récupérable sur charges	44600
	Etat- TVA récupérable sur immobilisations	34400

On vous demande de :

- 1- Etablir les déclarations de TVA des mois de juillet et août sachant qu'il y a un crédit de TVA de 4200 DH pendant le mois de juin.
- 2- Passer au journal de l'entreprise FALAH les déclarations de TVA des mois de juillet et août et comptabiliser le règlement de la TVA du mois août par chèque le 5 octobre.

Supposons que l'entreprise FALAH est soumise au régime de déclaration trimestrielle :

- 3- Etablir la déclaration de la TVA du 3^{ème} trimestre sachant que le crédit de TVA du 2^{ème} trimestre est de 67000.

EXERCICE II :

L'entreprise AFOUR est une entreprise à la fois industrielle et commerciale. Elle assure la fabrication de certains produits qu'elle commercialise avec d'autres marchandises sélectionnées auprès de leurs fabricants spécialisés.

Au cours du mois de février 2004, l'entreprise a réalisé les opérations suivantes en DH :

- 1-2-2004 : versement par chèque BCM d'une avance sur commande au fournisseur SADNI ; montant 10000.
- 2-2-2004 : adressé une facture de vente au client HASSI, MB HT 150000, TVA 20%, règlement sous huitaine des marchandises.
- 3-2-2004 : reçu une facture d'achat du fournisseur SADNI relative aux matières premières ; MTTC 240000, TVA 20%, règlement fin du mois.
- 4-2-2004 : réglé en espèces les quittances d'eau et d'électricité 1605 TTC, TVA 7%.

- 5-2-2004 : adressé au client HASSI une facture d'avoir suite au retour de marchandises non conformes à la commande : 40000.
- 6-2-2004 : reçu une facture relative à l'achat de fournitures d'entretien du matériel (huile, graisse,...) 2500 HT, TVA 20%, règlement par chèque postal.
- 8-2-2004 : reçu mémoire du notaire MB HT 1800, TVA 10%.
- 9-2-2004 : reçu facture d'avoir du fournisseur SADNI relative à une ristourne sur les achats de matières premières du dernier trimestre : MB HT 2500.
- 10-2-2004 : reçu facture Doit suite à l'acquisition d'un ordinateur MB HT 12000, imprimante MB HT 2500, disquettes 720 TTC, papier listing 600 TTC. Règlement par ordre de virement bancaire 50% et chèque postal 50%.
- 11-2-2004 : adressé une facture de vente au client HOMADI suite à la vente de produits finis, MB HT 180000, remise 2%, TVA 20%, consignation de 20 sacs à 25 DH l'un, port forfaitaire 1500 HT, TVA 20%, règlement fin du mois.
- 13-2-2004 : Adressé facture d'avoir au client HASSI pour un rabais de 5% sur le lot de marchandises gardé et non -conforme à la commande du 2-2.
- 15-2-2004 : Règlement en espèces les frais ci-dessous occasionnés par un litige avec un client :
 - Frais de tribunal : 250 ;
 - Honoraires d'avocat : 1500 HT, TVA 10% ;
- 17-2-2004 : Adressé au client HOMADI deux facture relatives à l'opération du 11-2 :
 - Facture d'avoir pour restitution de 10 sacs dont 6 sacs en mauvais état à 10 DH le sac et un escompte pour règlement partiel anticipé de 2% ;
 - Facture de vente pour le reste de sacs gardés définitivement.
 Le solde de la créance est réglé par chèque bancaire mis en portefeuille.
- 19-2-2004 : Reçu facture Doit du fournisseur SMAIL pour achats d'emballages :
 - Récupérables non identifiables : 7000 HT (TVA 20%)
 - Perdus : 800 HT (TVA 20%)
 - A usage mixte : 1500 HT (TVA 20%)
 - Récupérables identifiables : 15000 HT (TVA 20%)
 - Remise 2%, port payé 450 HT, TVA 14%.
 Règlement par chèque bancaire.
- 23-2-2004 : Adressé facture de vente au client Saïd suite à une vente de produits finis. Le net à payer s'élève à 142679,20 DH. La facture a tenu compte d'une remise de 5%, d'un rabais de 10%, d'un escompte de règlement de 2%, une TVA de 20%, des frais de transport payés 912 TTC dont 14% de TVA et enfin une consignation d'emballage de 1000.
 Facture réglée par chèque.

Travail à faire :

Passer les opérations au journal de l'entreprise AFOUR.